

## Etat des lieux des rivières et milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie : avancée des travaux et premiers résultats.

Paris, le 17 juin 2019

Le comité de bassin Seine-Normandie, réuni sous la présidence de François SAUVADET, a examiné l'avancée des travaux de l'état des lieux, qui vient tous les 6 ans dresser le diagnostic sur l'état des milieux aquatiques et des eaux souterraines. Les premiers résultats montrent une amélioration de l'état de nos cours d'eau : depuis 2013, le nombre de cours d'eau en bon état a progressé de 8%.

Voir infographie au verso.

Cette amélioration est à mettre en regard de la pression croissante exercée par la démographie et l'activité économique du bassin. Elle montre qu'il est possible, grâce aux efforts de tous, de concilier développement économique et amélioration de l'environnement. L'étape suivante, en octobre, établira une projection à 2027 pour les défis, nombreux, qui restent à relever.

Le comité de bassin a également accueilli de nouveaux membres et a procédé aux élections :

- du vice-président du comité de bassin

M. Bruno HAAS, président de la commission environnement de la chambre d'agriculture de l'Oise

- du groupe « eau et agriculture » du comité de bassin

Mme Christine HERMANS-CHAPUS, de la chambre d'agriculture de la région ile-de-France

### CONTACT PRESSE

Marie-Anne  
PETIT-ANDRIANA

[petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)  
01 41 20 17 30  
06 61 58 91 74

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

#### Le comité de bassin, un « parlement » de l'eau.

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin, composé de représentants des collectivités (40%), des usagers (40%), de l'Etat (20%) est le lieu de concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'Etat.

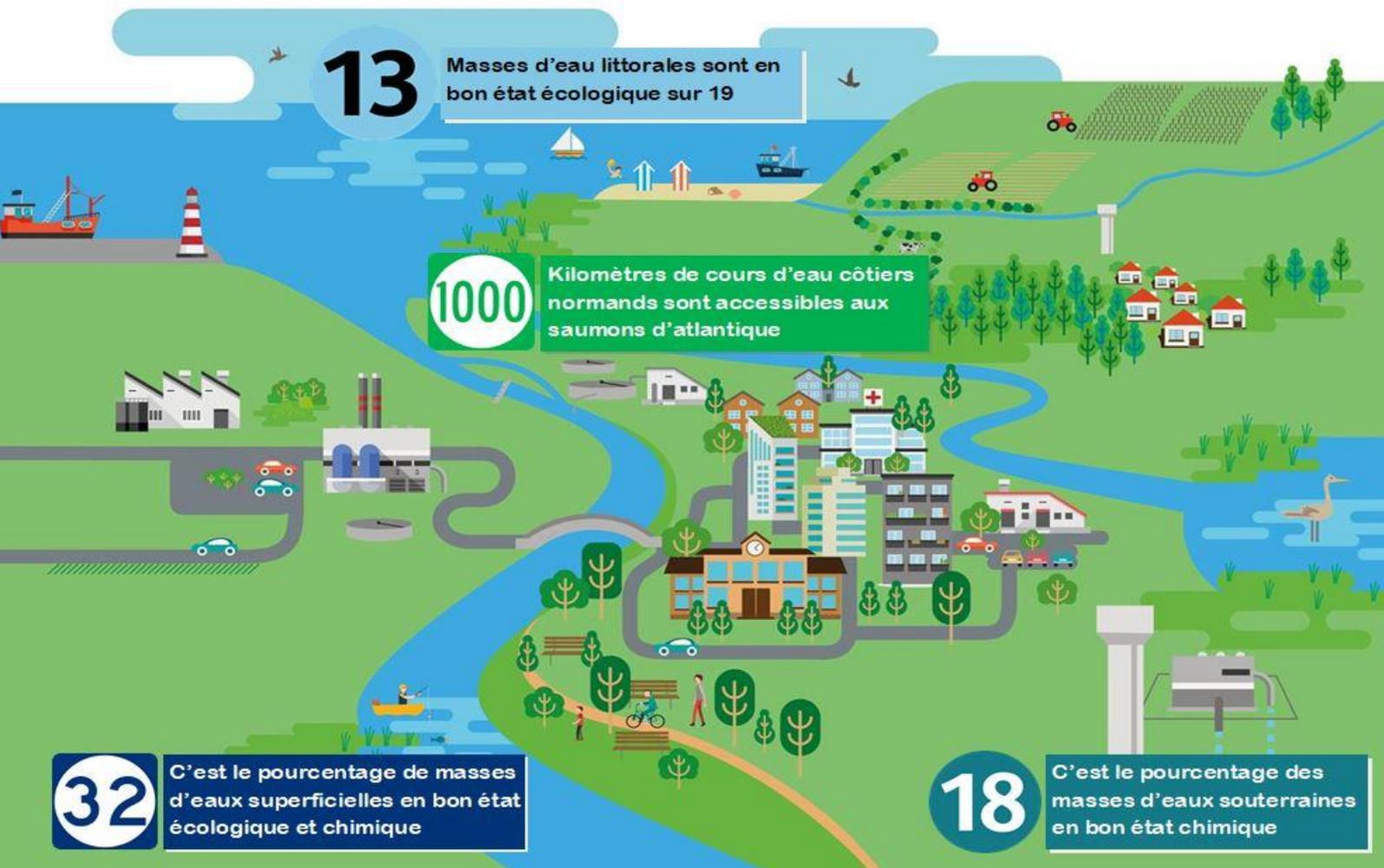


# L'ÉTAT DES EAUX en Seine-Normandie

L'état des eaux s'évalue sur des échelles de valeurs allant de « très bon » à « mauvais ». Cette évaluation est menée sur chacune des 1782 masses d'eau\* élémentaires du bassin :

- ◆ Les **cours d'eau et canaux** : Il faut noter que de nouveaux critères d'évaluation ne permettent pas de comparer directement ces résultats avec ceux de 2013. Depuis 2013, à critères d'évaluation constants, le nombre de masses d'eau en bon ou très bon état augmente de 8%.
- ◆ Sur le **littoral**, 13 des 19 masses d'eau côtières sont en bon ou très bon état écologique. Il s'agit notamment des côtes ouest et nord du département de la Manche.
- ◆ Les **estuaires** dont celui de la Seine sont quant à eux en état écologique moyen à mauvais, à l'exception du fond de Baie du Mont Saint-Michel. Cet état s'explique essentiellement par les altérations hydromorphologiques, qui sont restées pratiquement inchangées d'une période à l'autre.
- ◆ Sur les **eaux souterraines**, qui représentent 57 masses d'eau, 18% sont en bon état chimique. Elles étaient 23% en 2013. Certaines molécules issues des désherbants du colza font leur apparition dans le faisceau de mesures et représentent la principale cause de cette baisse. Si on raisonnait à paramètres inchangés, on serait à 31% de bon état chimique. Par ailleurs, des améliorations sont observées, visibles notamment dans la craie au nord de la Seine-Maritime.

\*Masse d'eau : tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, nappe phréatique...caractérisé par une température et une salinité spécifiques ou par sa composition chimique propre, d'une taille suffisante pour permettre le fonctionnement des processus biologiques et physico-chimiques dont elle est le siège.



## LE BON ETAT ?

Pour être en bon état, **un cours d'eau** doit contenir une eau de bonne qualité chimique. Il faut également que la faune et la flore aquatiques soient peu perturbées par les activités humaines. On parle alors de bon état écologique.

Pour les **nappes souterraines**, le bon état est atteint si la quantité (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe) et la qualité chimique de l'eau sont bonnes.